



Mairie d'AUBY
Attribution Entretien et maintenance
des ascenseurs et plateforme élévatrice PMR
Décision n° 2026/025/MP

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 059-215900283-20260224-DD_2026_025-CC

S²LOW

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°5 du Conseil Municipal en date du 16 Mai 2025, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit aux budget sur la ligne budgétaire 6156;

Considérant le DCE relatif au marché « entretien et maintenance des ascenseurs et plateforme élévatrice PMR » établi par le service marché publics;

Considérant que ce marché est divisé en un lot unique et que le montant estimatif des prestations s'élève à 16 039.36 € HT;

Vu la décision de l'administration du 11 décembre 2025 approuvant les conditions, le montant estimé et autorisant la passation du marché par procédure adaptée;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 16 décembre 2025 ;

Considérant que quatre (4) offres sont parvenue ;

Considérant le rapport d'analyse des offres et les décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, il est proposé d'attribuer au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit à TK ELEVATOR FRANCE « Agence Lille » Parc Napoléon – 11, Chemin Napoléon 59260 - HELLEMMES pour un montant annuel de 3 710.00 € HT soit 4 452.00 € TTC.

Le Maire,

Décide

Article 1 :

D'approuver le rapport d'analyse des offres

Article 2 :

D'attribuer le marché au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit à TK ELEVATOR FRANCE « Agence Lille » Parc Napoléon – 11, Chemin Napoléon 59260 - HELLEMMES pour un montant annuel de 3 710.00 € HT soit 4 452.00 € TTC.

Mairie d'AUBY
Attribution Entretien et maintenance
des ascenseurs et plateforme élévatrice PMR
Décision n° 2026/025/MP

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 059-215900283-20260224-DD_2026_025-CC

S'LO

Article 3 :

La présente décision sera publiée sur le site de la ville, inscrite au registre de la Commune et transmise au Représentant de l'Etat dans le département. Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission.

AUBY,

Bernard CZECH

Maire

Signé électroniquement par
Bernard Czech



Le 24 février 2026